

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Berne, le 21 novembre 2022

Impôt complémentaire aussi pour les villes et moins de déperditions énergétiques

À partir du 28 novembre, les Chambres fédérales se réuniront pour la session d'hiver. Un éventail varié d'objets concerne également les villes: ainsi, elles doivent participer aux recettes générées par l'impôt complémentaire qui sera créé dans le cadre de la réforme fiscale de l'OCDE. Les villes s'opposent aux déperditions énergétiques dans les bâtiments et plaident pour l'égalité de traitement dans l'hôtellerie urbaine.

La Suisse soutient la réforme fiscale de l'OCDE qui demande un impôt minimum de 15 pour cent pour les grandes entreprises internationales. La mise en œuvre doit se faire au moyen d'un impôt complémentaire nouvellement créé que le Conseil des États a déjà approuvé. L'objet sera soumis à la Chambre basse lors de la session d'hiver. Les villes y demanderont que les recettes supplémentaires qui en découlent soient réparties comme pour l'impôt sur les bénéfices et que l'échelon communal soit donc également impliqué. Sur le principe, l'Union des villes suisses soutient la réforme fiscale.

Réduire les déperditions énergétiques dans les bâtiments, soutenir les hôtels dans les villes Le Conseil national traite en outre une motion visant à réduire enfin les déperditions énergétiques dans les bâtiments. Les bâtiments sont responsables de plus de 40 % de la consommation énergétique. Il est donc indispensable de prendre des mesures pour atteindre l'objectif «zéro émission nette» d'ici 2050. Cela inclut les normes Minergie-P, qui doivent être encouragées, tout comme les installations solaires sur les toits et les façades. L'Union des villes suisses soutient cette motion.

Les hôtels familiaux situés dans les villes doivent eux aussi être éligibles aux prêts de la Société Suisse de Crédit Hôtelier – cette demande est soutenue par l'Union des villes suisses. Aujourd'hui, seuls les hôtels situés dans des zones touristiques peuvent le faire. Une motion à l'ordre du jour du Conseil des États demande la suppression de cette inégalité de traitement injuste.

Vous trouverez la recommandation de l'Union des villes suisses sur tous les projets et interventions qui concernent les villes dans l'aperçu de session:

- Aperçu de session Conseil national [PDF]
- Aperçu de session Conseil des États [PDF]

Renseignements:

Martin Flügel, directeur de l'UVS : 079 743 90 05

L'Union des villes suisses représente les intérêts et préoccupations des villes, des agglomérations et des communes urbaines. Elle constitue ainsi la voix de la Suisse urbaine, où vivent environ les trois quarts de la population suisse et où sont générés 84 % de l'activité économique de otre pays.